

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE GESTION ET
VERIFICATION DES COMPTES DE LA NGOZI
EXERCICE 2011**

Approuvé en audience plénière solennelle du 7 mai 2013

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
DELIBERE.....	VII
0. INTRODUCTION.....	1
0.1. Cadre légal.....	1
0.2. Objet de la mission de contrôle.....	1
0.3. Méthodologie.....	1
I.PRESENTATION DE LA COMMUNE NGOZI.....	3
I.1.Localisation	3
I.2. Structure administrative.....	3
I.3. Budget de la Commune.....	3
II. CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE NGOZI	3
TITRE 1 : DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	3
Observation n°1 : Gestion des terrains (non bâtis)	3
Observation n°2 : Gestion des immeubles.....	4
Observation n°3 : Gestion du matériel informatique	5
Observation n°4 : Gestion du mobilier de bureau.....	5
Observation n°5 : Gestion du matériel roulant	5
TITRE 2 : DES STOCKS.....	6
Observation n°6 : Gestion des stocks	6
Observation n°7 : Gestion des valeurs communales.	7

TITRE 3 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 9

Observation n°8: Dossiers administratifs9

Observation n°9 : Gestion des percepteurs9

TITRE 4 : SYSTEME COMPTABLE..... 10

Observation n°10 : Séparation de la caisse- recettes et la caisse d’avance10

Observation n°11 : Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement10

Observation n°12 : Contrôle de caisse 11

Observation n°13: Tenue du livre comptable pour la caisse 11

Observation n°14 : Usage du livre de banque 12

Observation n°15 : Rapprochement bancaire 17

Observation n°16 : Documents matérialisant la situation journalière de l’encaisse générale de la commune 17

Observation n°17 : Enregistrement des opérations comptables..... 18

Observation n°18 : Tenue des mandats et des fiches de prise en charge 19

Observation n°19 : Classement des pièces justificatives 19

TITRE 5 : PASSATION DES MARCHES PUBLICS..... 20

Observation n°20: Procédures de passation des marchés publics20

TITRE 6 : VALORISATION DES BIENS ET SERVICES REÇUS..... 20

Observation n°21 : Les biens et services..... 20

RAPPORT D’OPINION SUR LE COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE, EXERCICE 2011 22

III. VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE NGOZI, EXERCICE 2011 25

III.1. Du solde d’ouverture, exercice 2011 43

III.2. RECETTES DE LA COMMUNE..... 43

 III.2.1. Rubriques des recettes avec réalisations très faibles 44

 III.2.2. Rubriques des recettes avec réalisations nulles 46

 III.2.3.L’analyse détaillée des comptes des recettes de fonctionnement ci- haut cités 48

 III.2.3.1. Le compte 2019 « Taxe sur vente des propriétés et bornages » 48

III.2.3.2. Le compte 3055c Location des échoppes et places aux marchés : « <i>espaces non construits mais couverts</i> »	49
III.2.3.3 Le compte 3055e Location des échoppes et places aux marchés : « <i>anciens échoppes et places</i> »	49
III.2.3.4. Le compte 6004 « Impôts sur les revenus locatifs »	49
III.2.3.5. Le compte 6019 a Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : « <i>échoppes complets</i> »	49
III.2.3.6. Le compte 6019 b Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : « <i>échoppes non complets</i> »	50
III.2.4. Les recettes extraordinaires ou les recettes d'investissement	51
III.3. DEPENSES DE LA COMMUNE	51
III.3.1. Les dépenses avec dépassement et avec réalisations nulles	52
III.3.1.1. Rubriques des dépenses avec dépassement	52
III.3.1.2. Rubriques des dépenses avec réalisation nulle	52
III.3.2. Dépenses de fonctionnement et d'investissement	55
III.3.3. Analyse détaillée des comptes des dépenses	55
III.4. La situation des dettes et des créances de la commune Ngozi	63
III.5. DES RECOMMANDATIONS	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

N° : Numéro
A-R : Arrêté- Royal
PCDC : Plan communal du développement communautaire
Km² : kilomètre carré
FBU : Francs Burundais
Co. Co : Collège Communal
E.P : Ecole primaire
A .C : Administrateur Communal
V.P. C. C : Vice- président du conseil communal
ABELO : Association Burundaise des Elus locaux
M.F.P : Mutuelle de la Fonction Publique
B.D : Bons de dépense
ART : Article
% : Pourcentage
EX : Exercice
C.N.I : carte nationale d'identité
C.N : Carte de naissance
C.A.M. : Carte d'assurance maladie
B.C.B : Banque de Crédit de Bujumbura
I.B.B : Interbank Burundi
I.N.S.S : Institut National de Sécurité Sociale
REGIDESO : Régie de Production et de Distribution de L'Eau et de L'Electricité
S/T : Sous total
TRIM : Trimestre
PRADECS : Programme d'Appui au Développement Communautaire
F.D.C : Fonds du Développement Communal
SOGESTAL : Société de Gérance des Stations de Lavage
IPR : Impôt Professionnel sur Rémunération
COOPEC : Coopérative d'épargne et de crédit
UCODE : Union pour la coopération au développement
ONATEL : Office National des Télécommunications
CDC : Comité de développement Communal
ABUTIP : Agence Burundaise des Travaux d'Intérêt Public
FONIC : Fonds National d'Investissement Communal

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n°1** : Relevé des valeurs non retirées au 31.12.2011
- Tableau n°2** : Relevé des quittances avec les montants en lettre ne correspondant pas avec ceux en chiffres
- Tableau n° 3** : Relevé des quittances cachetées mais non utilisées
- Tableau n° 4** : Relevé des opérations bancaires 2011
- Tableau n° 5** : Relevé des bons de dépense pour les cas sociaux
- Tableau n° 6**: Compte de gestion de la commune Ngozi, exercice 2011
- Tableau n° 7** : Relevé des rubriques des recettes avec faible taux de perception
- Tableau n° 8** : Relevé des rubriques des recettes avec réalisation nulle
- Tableau n° 9** : Ecart entre les pièces justificatives et le compte de gestion
- Tableau n° 10** : Relevé des rubriques des dépenses avec dépassement
- Tableau n° 11**: Relevé des rubriques des dépenses avec réalisation nulle
- Tableau n° 12** : Relevé trimestriel des bons de dépenses émis pour les rubriques des dépenses prises comme échantillon
- Tableau n° 13** : Comparaison des données des B.D et de celles des rapports et du compte de gestion, exercice 2011
- Tableau n° 14** : Dettes de la commune

DELIBERE

L a Cour des Comptes siégeant en audience plénière solennelle approuve le présent rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi, exerce 2011.

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes ;Monsieur Bonaventure NINTERETSE, Madame Adélaïde NIJIMBERE et Monsieur Léonidas KARORERO ,Présidents des Chambres ; Mesdames et Messieurs, Alida KARAMA, Emile BAZIRUTWABO, Norbert BUKURU, Donatien NIYIBIZI, Adnette NSABIYUMVA , Fulgence NKUNZIMANA, Célestin NJEBARIKANUYE, Chantal NIYONKURU, Salvator MACUMI, Gertrude NSHIMIRIMANA, Jean- Bosco BIRAKABONA, Rémy NIHEZAGIRE, Jean- Claude NDUWIMANA, Innocent GIRUKWISHAKA et Dominique WAKANA Conseillers, Assistés de Monsieur Djuma Christian BAKINA, greffier en chef.

0. INTRODUCTION

0.1. Cadre légal

Le présent rapport est établi par la Cour des Comptes dans le cadre de ses missions que lui confèrent la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005 en son art. 178 ; la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en son art. 27 ainsi que la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant Organisation de l'Administration Communale.

0.2. Objet de la mission de contrôle

La mission porte sur le contrôle de gestion et la vérification des comptes de la commune Ngozi pour l'exercice 2011.

Pour le contrôle de gestion, la Cour a analysé le système de contrôle interne en vigueur lors du déroulement de la mission (décembre 2012).

Les objectifs de ce contrôle sont les suivants :

- s'assurer de la conformité de la comptabilité communale à la réglementation;
- évaluer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds de la commune ;
- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité du compte de gestion ;
- vérifier que l'apport local et les contributions des tiers prévues dans le cadre des projets communaux ont été apportés, inscrits en comptabilité et utilisés pour faire face aux dépenses de ces microprojets ;
- s'assurer que les contributions locales non monétaires (contributions en nature) font l'objet d'une inscription distincte ;
- émettre des recommandations sur la gestion de la commune.

0.3. Méthodologie

La Cour a examiné les documents suivants lui transmis par la commune Ngozi:

- le compte de gestion, exercice 2011 ;
- le compte administratif et le commentaire sur le rapport financier de la commune Ngozi, exercice 2011 ;
- les listes de paie de janvier à décembre 2011 ;
- les prévisions budgétaires, exercice 2011 ;
- la délibération du 23/03/2012 adoptant le compte administratif et le compte de gestion exercice 2011.

La Cour a consulté aussi les textes légaux et réglementaires en vigueur en matière de contrôle des comptes des communes à savoir :

- la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Mission, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ;

- la loi n° 1/ 02 du 25 janvier 2010 portant Révision de la loi n° 1/016 du 20 avril 2005 portant Organisation de l'Administration Communale ;
- l'A-R n° 001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale ;
- la loi n° 1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier ;
- la loi n°1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- décret n°100/067 du 21 avril 1990 portant statut des personnels communaux et Municipaux ;
- Manuel de procédures administratives et financières communales 2^{ème} édition.

La Cour a vérifié également les pièces justificatives et collecté d'autres documents utiles en rapport avec la mission.

Le présent rapport comprend trois parties :

- I. présentation de la commune ;
- II. contrôle de gestion ;
- III. vérification des comptes.

Le présent rapport est définitif et tient compte des commentaires sur le rapport provisoire formulés par la Commune Ngozi. L'intégration de ces commentaires dans le rapport définitif s'est effectuée de la manière suivante :

- si la commune a accepté ou n'a pas fait de commentaire sur la recommandation de la Cour, la recommandation reste inchangée dans le rapport définitif ;
- si le commentaire de la commune n'a pas convaincu la Cour, il a été reproduit dans son intégralité dans le rapport définitif pour permettre à tout lecteur de se faire une opinion indépendante.

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE NGOZI

I.1. Localisation

La commune NGOZI est située dans la région naturelle de BUYENZI. Elle est délimitée au nord par la commune MWUMBA, au Sud par la Commune RUHORORO et la Province KAYANZA, à l'Est par les communes GASHIKANWA et RUHORORO et à l'Ouest par la Commune BUSIGA et la province KAYANZA. La Commune Ngozi a une superficie de 184,46 Km².

I.2. Structure administrative

A l'instar des autres communes du pays, et conformément à l'article 8 de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale, la commune NGOZI est administrée par le Conseil communal et l'administrateur communal. La commune est subdivisée en 6 zones et 45 collines de recensement. Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur communal s'est entouré de deux conseillers à savoir le conseiller technique chargé des affaires administratives et sociales et le conseiller technique chargé du développement. Les autres services fonctionnels sont le secrétariat, la comptabilité et le service de l'état civil sans oublier les services rendus au niveau des zones. Bien plus, des cadres et agents œuvrant dans les services techniques déconcentrés de l'Etat comme l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'élevage, la justice sont à la disposition de la population.

I.3. Budget de la Commune

Au cours de l'exercice 2011, le budget de la commune a été fixé à 748 630 488 FBU¹ en recettes et en dépenses. Les recettes sont constituées de recettes ordinaires à hauteur de 407 820 488 FBU et des recettes d'investissement en raison de 340 810 000 FBU. Les dépenses sont réparties en dépenses de fonctionnement à concurrence de 189 248 593 FBU, en dépenses d'investissement sur ressources communales s'élevant à 218 571 895 FBU ainsi qu'en dépenses d'investissement sur financement extérieur s'établissant à 340 810 000 FBU.

I. CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE NGOZI

Le contrôle de gestion de la commune a porté sur les immobilisations corporelles, les stocks, la gestion des ressources humaines, le système comptable, la passation des marchés publics et la valorisation des biens et services.

Des constats ont été relevés et ont conduit la Cour à en dégager les conséquences et à formuler des recommandations.

Titre 1 : Des immobilisations corporelles

Observation n°1 : Gestion des terrains (non bâtis)

¹ Compte administratif de la commune Ngozi, exercice 2011

Constat

La Cour a remarqué que la commune ne possède aucun titre de propriété pour tous ses terrains.

Conséquence

Absence de protection juridique pouvant occasionner des litiges.

Recommandation

Déclencher la procédure en vue de l'obtention des titres de propriété pour ses terrains.

Commentaire de la Commune

Recommandation acceptée

Observation n°2 : Gestion des bâtiments

Constats

- Absence de :
 - ✓ registre des immobilisations ;
 - ✓ inventaire physique valorisé des bâtiments ;

 - ✓ titres de propriétés pour l'ensemble de ses immeubles sauf le bâtiment abritant actuellement le tribunal de résidence ainsi que le nouveau bureau communal ;
 - ✓ rapport annuel de visite des immeubles ;
 - ✓ fiche de suivi de chaque immeuble ;
 - ✓ police d'assurance des immeubles.

Conséquences

- Risque de détournement ;
- Absence de :
 - ✓ informations exhaustives sur le patrimoine ;
 - ✓ comptes reflétant l'image fidèle du patrimoine de la commune ;

 - ✓ protection juridique pouvant occasionner des litiges ;

 - ✓ couverture des immeubles communaux contre les risques éventuels.

Recommandations

- *Tenir un registre des immobilisations ;*
- *Effectuer un inventaire physique et valorisé du patrimoine communal à la clôture de chaque exercice ;*
- *Chercher pour chacun des ses immeubles un titre de propriété;*
- *Effectuer des visites des immeubles et produire un rapport annuel y relatif ;*

- *Tenir une fiche de suivi pour chaque immeuble sur laquelle il est indiqué toutes les interventions ;*
- *Faire assurer tous ses immeubles pour les prévenir contre les différents risques.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées

Observation n°3 : Gestion du matériel informatique

Constats

- Absence de :
 - ✓ fiche de suivi de chaque ordinateur sur laquelle sont inscrites toutes les dépenses de réparation et d'entretien ;
 - ✓ contrat d'entretien et de maintenance des machines ;
 - ✓ codification ;
- Non conservation du mot de passe du fichier comptable dans des conditions de sécurité satisfaisante.

Conséquences

- Difficulté de suivre les coûts d'entretien et de réparation sur une période ;
- Difficulté de maintenir l'équipement en bon état ;
- Risque de vol des machines
- Risque de disparition des informations.

Recommandations

- *Mettre en place une fiche de suivi pour chaque machine ;*
- *Signer un contrat d'entretien avec une maison spécialisée ;*
- *Codifier et étiqueter les machines pour mieux les identifier.*
- *Garder le mot de passe dans de meilleures conditions de sécurité.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées

Observation n°4 : Gestion du mobilier de bureau

Constat

Les tables, les chaises et les étagères dont dispose la commune ne sont pas codifiées.

Conséquence

Risque de vol.

Recommandation

Codifier tout le mobilier de bureau.

Commentaire de la Commune

Recommandation acceptée

Observation n°5 : Gestion du matériel roulant

Constats

La commune manque pour son matériel roulant les documents ci-après :

- ✓ carnet de bord pour les deux véhicules et la moto communale ;
- ✓ fiche de suivi d'entretien pour le matériel roulant ;

- ✓ certificats de contrôle technique pour les deux véhicules communaux et de la moto ;
- ✓ assurance du Camion benne ISUZU plaque n° B 4570 A et celle de la moto YAMAHA plaque n° A 815 AGB;
- ✓ contrat de réparation et d'entretien du matériel roulant avec un garage agréé ;
- ✓ rapport mensuel sur l'utilisation du matériel roulant ;
- ✓ carnet de bons d'approvisionnement en carburant.

Conséquences

- Exposer les vies humaines ;
- Exposer la commune au paiement des amendes pour défaut de contrôle technique ;

- Non couverture des risques de responsabilité civile en cas d'accident ;
- Difficulté de connaître l'évolution des charges d'entretien et de réparation du matériel roulant ;
- Risque de consommation abusive du carburant.

Recommandations

- *procéder au contrôle technique du matériel roulant;*
- *Souscrire à une assurance pour le matériel roulant;*
- *Passer un contrat d'entretien et de réparation du matériel roulant*
- *Disposer d'un carnet de bord pour le matériel roulant ;*
- *tenir une fiche de suivi pour le matériel roulant sur laquelle il est indiqué toutes les dépenses d'entretien et de réparation ;*
- *S'approvisionner en carburant par le biais de bons de commande.*

Commentaires de la Commune

Recommandations acceptées

Titre 2 : Des stocks

Les éléments de stock sont essentiellement constitués des matériaux de construction.

Observation n°6 : Gestion des stocks

Constats

Absence de(s) :

- ✓ fiches de stock ;
- ✓ physique valorisé des stocks au 31 décembre ;
- ✓ pièces justificatives des mouvements du stock.

Conséquence

Risque élevé de détournement, de perte ou de vol.

Recommandations

- *tenir régulièrement des fiches de stocks;*
- *procéder à l'inventaire physique valorisé des stocks à la fin de chaque exercice.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées

Observation n°7 : Gestion des valeurs communales.

Les valeurs communales sont constituées de : Cartes d'assurance maladie, cartes nationale d'identité, quittanciers, tickets-marché

Constats

La Cour a constaté que des valeurs communales distribuées aux percepteurs en 2011 n'ont pas été retirées au 31 décembre 2011. Ces dernières ont continué à être utilisées pour collecter les recettes en 2012 ; le tableau ci-après en est une illustration.

Tableau n°1 : Relevé des valeurs non retirées au 31. 12. 2011

Date de distribution	n° de quittancier	Date de recouvrement
29/9/2011	C267001-267050	20/02/2012
03/10/2011	C324001-324050	29/02/2012
17/10/2011	C267551- 267600	14/02/2012
18/10/2011	C267651-267700	22/02/2012
14/11/2011	C6760010-676050	18/08/2012
14/11/2011	C676101-676150	08/05/2012
14/11/2011	C676201-676250	07/06/2012
25/11/2011	C600551-600600	31/05/2012
28/11/2011	C676851-676900	11/06/2012

Source : quittanciers

La Cour a constaté aussi que tous les quittanciers distribués en décembre 2011 ont été recouverts en 2012.

Il a été constaté également des imputations différentes sur un même numéro de quittance sans ventilation du montant global de la quittance comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°2 : Relevé des quittances avec les montants en lettre ne correspondant pas avec ceux en chiffres

N° de la quittance	montant	Imputations
C 324479	1 176 880	2019, 2020 et 6020
C 195754	41 493	6003 et 6004
C 577113	560 000	6003 et 6004
C 741895	763 200	6003 et 6004
B 702608	658 636	6003 et 6004
B 867232	500 000	6003 et 6004
B 867915	1 825 135	6003 et 6004
B 867927	1 311 824	6003 et 6004
B 867224	108 766	6003 et 6004

Source : souches des quittances

La Cour a constaté sur un bon nombre de souches des quittances que les montants en lettre ne correspondent pas avec ceux en chiffres. A titre d'exemples :

Quittance n° B621269 avec un montant en lettre de trente trois mille mais en chiffre est écrit 33000FBU + 18700FBU ;

Quittance n° B 621270 avec un montant en lettre de sept cent cinquante mais en chiffre est écrit 750FBU + 100FBU ;

Quittance n° B 621289 avec un montant en lettre de douze mille mais en chiffre est écrit 12000FBU + 250FBU, etc.

Il a été constaté beaucoup de quittanciers dont les quittances non utilisées mais cachetées n'ont pas fait l'objet d'annulation. Le tableau ci- après donne à titre d'exemples la liste non exhaustive des quittances concernées :

Tableau n°3 : Relevé des quittances cachetées mais non utilisées

N° du quittancier	N° des quittances utilisées	N° des quittances non utilisées et non annulées
C602051-C602100	C602051-C602094	C602095-C602100
C675401-C675450	C675401-C675414	C675415-C675450
C324001-C324050	C324001-C324039	C3244040-C324050
C196251-C196300	C196251-C196295	C196296-C196300
C125701-C125750	C125701-C125741	C125742-C125750
C266401-C266450	C266401-C266421	C266422-C224450
C675401-C675450	C675401-C675414	C675415-C675450

Source : quittances

Conséquences

- Non respect du principe de séparation des exercices ;
- Non fiabilité des données du compte de gestion ;
- Risque élevé de malversations ;
- Difficulté de constater les manquants à temps;
- Difficulté de connaître le montant qui revient à chaque imputation;
- Risque de fraude.

Recommandations

- *Récupérer les valeurs encore en circulation à la clôture de l'exercice ;*
- *Enregistrer distinctement chaque type de recette;*
- *Faire correspondre le montant en lettre avec celui en chiffre ;*
- *Annuler les quittances non utilisées.*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Titre 3 : Gestion des ressources humaines

Observation n°8: Dossiers administratifs

Constat

Certains dossiers administratifs sont incomplets, car ne contenant pas certains documents essentiels à savoir :

- ✓ diplômes et lettres d'engagement ;
- ✓ contrats de travail ;
- ✓ certificats d'aptitude physique ;
- ✓ Bulletins de notation.

Conséquences

- Difficulté pour la commune de :
 - ✓ connaître le niveau d'études de la personne engagée ;
 - ✓ connaître le poste auquel la personne est engagée ;
 - ✓ vérifier l'adéquation entre les aptitudes de l'employé et les exigences du poste.
- Retard dans l'avancement de grades.

Recommandation

Mettre à jour tous les dossiers administratifs du personnel.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°9 : Gestion des percepteurs

Constat

La Cour a constaté que les percepteurs communaux sont classés parmi le personnel permanent et perçoivent un salaire mensuel fixe alors que le manuel des procédures administratives et financières des communes prévoit la rémunération de 10% au maximum des recettes mensuelles collectées ;

Conséquences

Risque de :

- supporter des charges salariales supérieures au rendement
- démotiver les percepteurs

Recommandations

- *Respecter les dispositions du manuel de procédures administratives et financières des communes en rapport avec la rémunération des percepteurs.*
- *Clarifier le statut des percepteurs communaux au regard des dispositions du manuel de procédures administratives et financières des communes.*

Commentaire de la Commune

Cas des percepteurs : nous avons des percepteurs qui sont de personnel occasionnel qui perçoivent 10% de leurs perceptions et d'autres personnels qui peut être ont une appellation de percepteur alors qu'ils sont des agents de recouvrement affectés dans le service de recouvrement. En outre nous avons le personnel politique utilisé (chefs de collines) comme percepteurs sur leurs collines, ceux-ci reçoivent seulement un salaire de chef de colline.

Titre 4 : Système comptable

Observation n°10 : Séparation de la caisse- recettes et la caisse d'avance

Constat

Au cours de l'exercice 2011, les espèces de la commune ont été gérées avec une caisse unique pour les dépenses et recettes et la même situation s'observe en 2012.

Conséquence

Difficulté de bien suivre l'entrée et la sortie des fonds

Recommandation

Disposer d'une caisse pour l'encaissement des recettes et d'une autre caisse d'avance pour payer au comptant des petites dépenses avant mandatement par l'ordonnateur et mettre en place le régisseur d'avance tel que prévu par le manuel de procédures administratives et financières.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°11: Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement

Constats

- Le plafond de caisse est fixé à 500 000FBU selon la déclaration du comptable.
- La Cour n'a pas trouvé un acte légal fixant ce plafond.
- La Cour a aussi constaté que ce plafond est souvent dépassé.

Conséquence

Le maniement d'un montant élevé d'espèces à la caisse peut être à l'origine de la malversation.

Recommandation

- *Se doter d'un acte réglementaire fixant le plafond de caisse.*
- *Respecter scrupuleusement le plafond de caisse fixé.*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°12 : Contrôle de caisse

Constat

L'Administrateur communal n'a effectué aucun contrôle sur toute la période sous examen alors que les art. 10 et 57 de l'A-R portant Règlement de la comptabilité communale le lui recommandent.

Conséquence

Difficulté de constater à temps des manquants ou d'éventuelles erreurs.

Recommandation

Effectuer un contrôle de caisse au moins une fois par mois et dresser un procès-verbal.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°13: Tenue du livre comptable pour la caisse

Constats

- Les enregistrements des opérations de caisse et de banque sont condensés dans un même livre dit « de caisse ».
- Toutefois, les retraits bancaires n'apparaissent dans ce document comme recettes quand bien-même ils transitent par la caisse.
- Les fonds provenant des retraits sont enregistrées en dépenses dans le « livre de caisse » mais sans références des bordereaux de dépenses ni d'aucun document justificatif.
- Les pages du livre de caisse et du journal des recouvrements et des paiements ne sont pas paraphées par l'Administrateur communal comme l'exige l'art 33 de l'Arrêté-Royal n°001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la Comptabilité Communale.
- La commune utilise un seul livre de caisse pour plusieurs exercices comptables, alors que l'article 33, 2° de l'A-R du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale recommande d'ouvrir un nouveau livre au début d'un exercice comptable. A titre d'exemple, toutes les opérations du mois de janvier 2011 sont enregistrées au niveau du livre de caisse 2010.

Conséquences

- Impossibilité de suivre les mouvements de caisse en recettes et en dépenses
- Risque élevé de malversations
- Non fiabilité des données comptables en rapport avec les espèces en caisse

Recommandations

- Tenir le livre de caisse uniquement pour l'enregistrement des recettes et dépenses des fonds transitant effectivement par la caisse
- Parapher toutes les pages du livre de caisse (par l'Administrateur communal)
- Respecter le principe de séparation des exercices

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°14 : Usage du livre de banque

Constats

- La commune était titulaire de trois comptes bancaires de fonctionnement : IBB, BCB et ECOBANK au cours de l'exercice sous revu mais ne tenait pas des livres de banque (un livre par compte bancaire)
- En plus du comptable et de l'Administrateur communal, le Gouverneur de province faisait partie des signataires sur les chèques jusqu'en octobre 2011.
- Actuellement, pour tout retrait, la commune doit adresser une lettre de demande d'autorisation de retrait en y spécifiant la destination du montant à retirer
- Absence de pièces justificatives des mouvements bancaires hormis les souches des quittances utilisées par les percepteurs des marchés et celles des carnets de chèques émis. A titre d'exemples, le tableau ci-dessous donne un relevé des retraits bancaires ayant transité par la caisse mais sans aucune trace au niveau du livre de caisse.

Tableau n°4 : Relevé des opérations bancaires 2011

I. ECOBANK (Compte ouvert en 10/2011)				
CHEQUE N°	DATE	MONTANT	DESTINATION DU RETRAIT	BENEFICIAIRE
11 686 897	30/11/2011	11 842 750	1° R.O KINYANA 448 500 2°M.O GASHIKANWA 600 000 3°PYT Frais Carburant 1 500 000 4°PYT dettes 190 000 5°M.O EP NYABIHANGA 341 250 6°Motivation chargée d'étudier la Q. du marché 7	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable

			900 000 7°PYT Frais REGIDESO 863 000	
11 686 898	13/12/2011	2 611 750	CHEQUE ANNULE	
11686899	13/12/2011	7 271 750	Lot au Progou n°297/2011 du 30/11/2011 Lot au Progou n°...../2011 du 13/11/2011 (Non signée) 1°M.O KINYANA & NYABIHANGA 708 750 2°PYT des dettes 953 000 3°Frais de fonctionnement 500 000 4°Frs Approvs chantiers EP KINYANA CDS MIVO,COCO MAKABA 1 410 000 5°Achats 100 sacs de ciment 2 200 000 6°Achat carburant 1 000 000 7°Achat terrain pour toilettes de EP KARAMBO 500 000	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
11686900	27/12/2011	5 000 000	Fournisseur de matériel de construction pou EP GASHIKANWA	BUCUMI Emmanuel,Fourniss eur mat EP GASHIKANWA
11686901	31/01/2012	10 631 000		HATUNGIMANA Béatrice
S/T ECOBANK		37 357 250		
				II. BCB
60161934	08/07/2010	2 000 000	Construction Bureau communal (Avenant)	MPAWENIMANA Christophe
60161935	28/02/2011	2 840 000	Salaire 02/11	MVUYEKURE Elias / Comptable
60161936	26/04/2011	1 350 000	Salaire, CDS MIVO et INSS	MVUYEKURE Elias /

				Comptable
60161937				
60161938	01/06/2011	1 639 759	ENGEN POWER	MVUYEKURE Elias / Comptable
60161939	07/06/2011	1 225 000	GASHIKANWA, MAKAMBA et MIVO	MVUYEKURE Elias / Comptable
60161940	28/06/2011	1 740 000		MVUYEKURE Elias / Comptable
60161941	25/07/2011	3 000 000	Salaire du personnel + INSS	MVUYEKURE Elias / Comptable
60161942			Annulé	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
60161943	28/09/2011	300 000	Salaires	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
60161944	ANNULE	6 084 500	Chèque déjà rempli quant au montant mais non signé et non daté	
60161945	19/06/2012	6 084 500	-	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
60161946	23/11/2012	2 805 000	Assainissement de l'eau à MUGOMERA	BASHINGWANUBUSA LOUIS P.
S/T BCB		29 068 759		
				III. IBB
464609	23/11/2010	900 000	Frais liés à l'investiture du nouveau Administrateur communal	MVUYEKURE Elias / Comptable
464610	29/12/2010	1 720 027	Salaires 12/2010	MVUYEKURE Elias / Comptable
				MVUYEKURE Elias / Comptable
464611	25/01/2011	7 690 188	Salaires+Frais de fonctionnement du cabinet du Gouv.+INSS+REGIDESO+Valeurs	MVUYEKURE Elias / Comptable
464612	16/02/2011	4 447 550	AC+AS TERIMBERE+IMBONEZA+REGIDESO+GASHIKANWA+Val communales+Différentes fournitures	MVUYEKURE Elias / Comptable

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi **Exercice 2011**

464613	28/02/2011	817 325	Salaires de 02/2011	MVUYEKURE Elias / Comptable
464614	26/03/2011	7 020 098	Salaires+Frais du carburant du gouverneur+jeton +REGIDESO+Dettes	MVUYEKURE Elias / Comptable
464615	12/04/2011	1 000 000	Construction CSMIVO	MVUYEKURE Elias / Comptable
464616	18/04/2011	2 948 000	Dettes BUCUMI, Emmanuel (Pour matériel de bureau)+Station ENGEN POWER	
464617	ANNULE			
464618	26/04/2011	6 615 347	Salaires, CDSMIVO, INSS, Carburant du Gouverneur. Avan. Sollicité par l'hôtel GLORIA	
464619				
464620	24/05/2011	4 171 358	Salaire de mai+Frais de fonct. Du cab. du gouverneur	
464621	24/05/2011	2 000 000	Entretien du véhicule de la commune P 14	MVUYEKURE Elias / Comptable
464622	28/06/2011	6 110 838	Salaires, dettes	MVUYEKURE Elias / Comptable
464623	SANS DATE	582 000	Achats valeurs communales	MVUYEKURE Elias / Comptable
464624	25/07/2011	1 496 390	Salaires du personnel + INSS	MVUYEKURE Elias / Comptable
464625	29/07/2011	367 500	Frais de fonct. Du cabinet du gouverneur	
523076	17/08/2011	2 000 000	Province NGOZI, Participation du FONIC à la construction du bur. Provincial	
523077	24/08/2011	4 012 534	Salaire d'Août + frais de fonct.	MVUYEKURE Elias / Comptable
523078		1 000 000	Jeton de présence des conseil Communal. + Pymt frais mécanicien	MVUYEKURE Elias / Comptable
523079	28/09/2011	3 400 000	Salaires du personnel + INSS	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi | Exercice 2011

523080	ANNULE			BUCUMI Emmanuel
523081	10/10/2011	2 700 000	Achat pneu P14 (500.000)+Achat disque (200.000) P14+Frais de fonctionnement . Com. (500.000)+carburant dette à payer (1.500.000)	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523082	20/10/2011	6 000 000	Pymt ticket à l'étranger de l'A.C et V.P C.C	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523083	22/11/2011	3 562 500	Régularisation des dépenses	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523084	28/11/2011	7 142 037	1° Salaire du personnel 3 600 537 2° Assoc. TUGIRISUKU 1 500 000 3° Cotisation à l'ABELO 250 000 4° Paiement dettes 584 000 5° Paiement MFP 257 000 6° Jetons de présence collinaires 450 000 7° Frais de fonctionnement 500 000	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523085	26/12/2011	5 169 232	Salaires du personnel +Autres dettes	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523086	26/12/2011	2 098 000	Facture REGIDESO	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
				HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523087	09/01/2012	4 000 000	Dépenses diverses	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
523088	26/01/2012	7 967 385	Salaires du personnel +INSS, IPR, MFP+Frais de fonctionnement	HATUNGIMANA Béatrice / Comptable
S/T IBB		96 938 309		
TOTAL BANQUES		163 364 318		

Source : Souches des chéquiers présentés à la mission par la commune

Conséquences

- Impossibilité de suivre les mouvements de banque

- Risque élevé de malversations
- Non fiabilité des données comptables en rapport avec les fonds en banque

Recommandations

- *Tenir un livre de banque séparé par banque.*
- *Appuyer les souches des quittances par les bordereaux des versements correspondants.*
- *Enregistrer les montants versés dans le livre de banque approprié.*
- *Classer chronologiquement par banque les bordereaux de versement.*
- *Classer les extraits de compte régulièrement et chronologiquement par banque.*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°15 : Rapprochement bancaire

Constat

La Cour a constaté que suite à l'absence du livre de banque, la commune Ngozi est dans l'impossibilité de procéder au rapprochement bancaire.

Conséquence

Une erreur dans la comptabilité de la banque ne peut pas être repérée.

Recommandation

Procéder au rapprochement bancaire pour constater les écarts éventuels entre la situation bancaire communiquée par les banques et la situation des comptes générée par la comptabilité de la commune et redresser les anomalies éventuelles en temps utile.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°16 : Documents matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune

Constat

La comptabilité de la commune ne dispose d'aucun document matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune comme l'indique l'art 32 du règlement sur la comptabilité communale.

Conséquence

Impossibilité de suivre l'évolution quotidienne de l'encaisse générale de la commune.

Recommandation

Produire et classer les documents matérialisant sa situation journalière de l'encaisse générale.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°17 : Enregistrement des opérations comptables

Constats

- Les pièces justificatives des sorties de fonds de la caisse sont généralement constituées des « Bon de Dépenses ». Ces derniers sont numérotés en suite numérique continue du début jusqu'à la fin de l'exercice. Cependant, le carnet de bons de dépenses contenant les premiers numéros de l'année 2011 n'a pas été retrouvé et présenté à la mission, puisque la série des carnets présentés commence par le numéro 0031.
- Concernant l'enregistrement des opérations de dépenses la chronologie n'est pas assurée. A titre d'exemple :
 - ✓ la première écriture de l'année 2011 est datée du 19/01/2011 au même moment où les bons de dépense ont été étalés depuis le début du même mois.
 - ✓ Au livre de caisse n°3, les écritures des dépenses commencent le 21/03/2011 au moment où le premier bon de dépenses est du début mois.
- Les carnets de bons de dépense comptent beaucoup d'opérations sur le compte 15 « Assistance sociale et bienfaisance publique » avec des montants variant entre 1 000 et 10 000 FBU, ce qui gonfle les carnets de bons de dépenses et le volume des enregistrements. Les opérations des bons de dépense dont la liste est reprise dans le tableau ci-dessus n'est qu'un petit échantillon qui sert à illustrer cette situation très généralisée.

Tableau n°5 : Relevé des bons de dépense pour les cas sociaux

BD N°	DATE du BD	MONTANTS
158	7/02/2011	5 000
164	7/02/2011	5 000
168	8/02/2011	3 000
169	8/02/2011	3 000
170	8/02/2011	5 000
173	9/02/2011	5 000
179	10/02/2011	5 000
180	10/02/2011	4 000
215	21/02/2011	5 000
216	21/02/2011	3 000
217	21/02/2011	2 000
220	21/02/2011	10 000

Conséquences

- Fiabilité non assurée des données comptables
- Gaspillage des carnets de bons de dépenses

Recommandations

- *Enregistrer les écritures chronologiquement aux dates réelles des opérations*
- *Grouper les petits cas individuels d'assistance sur une liste et enregistrer le total de celle-ci sur un seul bon de dépense ou une fois par semaine et passer une écriture unique au livre de caisse.*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°18 : Tenue des mandats et des fiches de prise en charge

Constats

- La Cour a constaté d'une manière générale que beaucoup de mandats ne portent pas toutes les mentions nécessaires surtout la signature de l'Administrateur et celle du Comptable.
- Au niveau des fiches de prise en charge, la Cour a constaté également des imputations avec des rubriques différentes qui se trouvent sur une même fiche de prise en charge. A titre d'exemples les imputations 6021, 6022, 6023 et 6024 se trouvent sur une même fiche de prise en charge. Il en est de même pour les imputations 6121, 6122 d'une part et les imputations 6141, 6142, 6143 et 6148 d'autre part. Ces exemples sont choisis parmi une multitude d'autres.

Conséquences

- Risque de :
 - ✓ détournement des fonds
 - ✓ paiement d'une dépense non prévue dans le budget
 - ✓ dépassement budgétaire
- Difficulté de connaître l'évolution de chaque compte

Recommandations

- *Remplir les mandats et respecter toutes les indications qui s'y trouvent*
- *Réserver à chaque compte ou sous-compte sa fiche de prise en charge*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°19 : Classement des pièces justificatives

Constats

- Les pièces justifiant les mouvements de caisse trouvées dans la commune sont les bons de dépense et les doubles des quittances
- Le classement des pièces comptables n'existe pas :

- ✓ Les bons de dépense avec leurs justificatifs sont gardés dans les carnets, conservés en vrac.
 - ✓ Il en est de même pour les doubles des quittances
 - ✓ La Cour a constaté aussi que les fiches de prise en charge ne sont pas classées.
- Concernant les bons de dépense, 32 carnets utilisés au cours de 2011 ont été identifiés par la Cour. Cependant, la première écriture du livre de caisse est du 19/01/2011 alors que des opérations de caisse de la période antérieure à cette date sont repérables dans les bons de dépense.

Conséquence

Difficulté de contrôle

Recommandation

Concevoir et mettre en place un système de classement des pièces comptables conformément à l'art 41 de l'arrêté royal n° 001/570 du 18 décembre 1964, Portant Règlement de la Comptabilité Communale.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Titre 5 : Passation des marchés publics

Observation n°20: Procédures de passation des marchés publics

Constat

Concernant la procédure de passation des marchés, la commune établit les besoins mensuels service par service, puis l'Administrateur communal autorise les achats qui se font gré à gré, des fois en espèces mais le plus souvent par crédit fournisseur.

Conséquence

Risque de corruption et de malversation

Recommandation

Respect absolu du code des marchés publics (Loi n° 1/01 du 4 février 2008 portant Code des Marchés Publics)

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Titre 6 : Valorisation des biens et services reçus

Observation n°21 : Les biens et services

Constat

Les biens et services que reçoit la commune NGOZI et qui requièrent une valorisation sont :

- LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ceux-ci sont en provenance de la présidence de la République. Ils sont constitués du ciment, des fers à béton, des tôles, etc.

- LES TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Ils ne sont pas toujours valorisés. Les autorités communales affirment qu'une fois, on a recruté les services d'un consultant pour valoriser les contributions en nature lors de la construction du bureau communal ainsi que pour le centre de santé de GAKECERI. Toutefois, la Cour n'a pas pu avoir le rapport du consultant-évaluateur.

Conséquence

Privation d'informations exhaustives sur les ressources de la commune
Risque de détournement

Recommandation

Procéder à la valorisation des biens et services reçus

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

**Rapport d'opinion sur le compte de gestion de la commune,
exercice 2011**

Le présent rapport d'opinion porte sur le compte de gestion déposé à la Cour, les responsabilités respectives, le fondement de l'opinion, les observations et l'opinion sur le compte de gestion de la commune Ngozi.

1. Compte de gestion de la commune Ngozi

Le compte de gestion de la commune indique les réalisations des recettes et des dépenses au cours de l'exercice 2011.

2. Responsabilités respectives

Le compte de gestion qui a fait l'objet de vérification reste sous la responsabilité de la commune Ngozi. La responsabilité de la Cour est d'exprimer une opinion indépendante sur le compte de gestion sur base de ses vérifications et de la communiquer à qui de droit.

3. Fondement de l'opinion

La Cour a planifié ses vérifications de façon à obtenir les informations et les explications qu'elle estime nécessaires.

Le travail a consisté à examiner, sur base d'échantillonnage, les éléments probants justifiant les données contenues dans le compte de gestion. Il a consisté également à évaluer si l'élaboration du compte de gestion reflète la réalité.

La Cour estime que les résultats de ses différentes analyses constituent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

4. Observations sur le compte de gestion

A l'issu de sa mission d'audit sur le compte de gestion de la commune Ngozi, exercice 2011, la Cour des comptes formule les observations suivantes :

- I. des écarts entre les pièces justificatives et le total indiqué dans le compte de gestion ont été constatés sur différents comptes ;
- II. des opérations de la caisse mélangées à celles de la banque au niveau du livre de caisse ;
- III. absence de classement des pièces justificatives ;
- IV. des imputations pour des recettes de nature différentes sont enregistrées sur les mêmes pièces justificatives ;
- V. non exhaustivité dans l'enregistrement des opérations ;
- VI. solde d'ouverture douteux.

5. Opinion sur le compte de gestion

Les importantes observations exposées au paragraphe ci-dessus et les faiblesses relevées dans le rapport de gestion nous ont empêchés d'obtenir d'éléments suffisants et adéquats sur certaines rubriques du compte de gestion, exercice 2011 de la commune Ngozi. Par conséquent, il nous est impossible d'exprimer une opinion sur l'image fidèle et sincère du compte de gestion

II. VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE NGOZI, EXERCICE 2011

En date du 30 mars 2012, le comptable de la Commune NGOZI a déposé à la Cour des Comptes son compte de gestion pour l'exercice 2011. Ce dernier était accompagné des éléments suivants :

- le compte administratif exercice 2011 ;
- les listes de paie de janvier à décembre 2011 ;
- les prévisions budgétaires exercices 2011 et 2012 ;
- la révision budgétaire exercice 2011 ;
- les rapports trimestriels de l'exercice 2011;
- la délibération de vote de l'exécution du budget par le conseil communal exercice 2011 ;

L'analyse du compte déposé a révélé que les éléments ci-après manquent :

- la délibération de vote par le conseil communal des prévisions et de révision budgétaires exercice 2011 ;
- les documents modificatifs du budget communal qui ont autorisé les dépassements budgétaires (art 61 de la loi communale révisée) ;
- le rapport sur la gestion de stock retraçant les opérations de l'exercice sous contrôle, des pertes constatées et des responsabilités encourues (art. 52 du règlement de la comptabilité communale et 90 de la loi régissant la cour des comptes) ;
- la liste détaillée de ses créanciers ainsi que le montant de ses dettes.

La vérification des comptes de la commune portera sur les :

- soldes d'ouverture et de clôture de l'exercice 2011 de la caisse et banque ;
- comptes des recettes ;
- comptes des dépenses ;
- dettes et créances de la commune.

Tableau n° 6 : Compte de gestion de la commune Ngozi, exercice 2011

I. LES RECETTES

ART.	DESIGNATION DE LA MATIERE TAXABLE	PREVISIONS	RECETTES	RECETTES DU	RECETTES	RECETTES
		EX. 2011	ANTERIEURES	IVème TRIM, 2011	TOTALES	TOTALES (en %)
A. RECETTES ORDINAIRES						
1. RECETTES SUR LES TAXES						
A. Taxes sur la propriété						
1 000	Impôt sur les cycles	4 308 750	2 746 500	1 156 000	3 902 500	90,57
1 001	Impôt sur cyclomoteurs	15 000	3 000	3 000	6 000	40,00
1 002	Impôt sur le gros bétail par tête	1 026 600	-	-	-	-
1 003	Exploitation des machines à coudre	180 000	147 000	167 000	314 000	174,44
B. Taxes rémunératoires et patrimoniales						
2 000	Délivrance des divers extraits	1 300 000	1 925 600	550 000	2 475 600	190,43
2 001	Délivrance des diverses attestations	4 000 000	4 444 000	1 705 000	6 149 000	153,73
2 003	Délivrance des cartes nationales d'identité (CNI)	1 500 000	855 000	400 000	1 255 000	83,67
2 004	Délivrance des cartes de naissance (CN)	33 300	33 300	-	33 300	100,00
2 005	Taxe sur inscription au registre de mariage	1 500 000				

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

			1 468 000	181 000	1 649 000	109,93
2 006	Délivrance d'une attestation de résidence et départ pour les étrangers	50 000	15 000	-	15 000	30,00
2 012	Amende administrative	6 000 000	4 431 700	1 074 000	5 505 700	91,76
2 013	Délivrance des cartes d'assurance maladie (CAM)	3 000 000	2 300 000	1 000 000	3 300 000	110,00
	Location des bâtiments communaux	7 250 000	460 000	1 270 000	1 730 000	23,86
2 016	Location des terrains communaux:					
	- Emplacement des panneaux publicitaires	12 004 500	7 839 300	3 380 000	11 219 300	93,46
	- Exploitation des marais	200 000	-	-	-	-
2 017	Taxe sur panneaux publicitaires	2 046 600	1 517 550	-	1 517 550	74,15
2 019	Taxe sur vente des propriétés et bornages	20 000 000	14 467 685	9 512 580	23 980 265	119,90
2 018	Enregistrement des Propriétés (Services Fonciers)	10 000 000	424 540	1 700 000	2 124 540	21,25
2 020	Frais d'enregistrement des propriétés	500 000	197 860	57 410	255 270	51,05
	C.TAXES SUR LES ACTIVITES COMMERCIALES					
3 000	Recettes sur vente des tickets marchés	15 000 000	9 445 000	1 566 600	11 011 600	73,41
3 033	Boutiques d'articles divers	2 505 000	2 773 000	224 000	2 997 000	119,64
3 034	Boutiques plus débits de boissons	20 000	-	-	-	-

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi **Exercice 2011**

3 035	Grands magasins d'articles divers	1 000 000	890 000	-	890 000	89,00
	Magasins de pièces de rechanges + Quincailleries	300 000	270 000	50 000	320 000	106,67
3 037	Petits restaurants	550 000	461 500	4 000	465 500	84,64
	Vente de lait	70 000	45 000	-	45 000	64,29
3 038	Pompes à essence	200 000	120 000	-	120 000	60,00
3 039	Kiosques d'objets d'art et autres	10 000	10 000	-	10 000	100,00
3 040	Cabarets de bière locale	2 500 000	1 982 400	556 200	2 538 600	101,54
3 041	Vente de bière locale ou artisanale	1 700 000	490 300	77 400	567 700	33,39
3 043	Cabarets de bière industrielle	450 000	499 000	-	499 000	110,89
3 044	Dépôt des produits BRARUDI (Clients indirects)	680 000	480 000	-	480 000	70,59
3 046	Dépôt des vivres secs	250 000	160 000	40 000	200 000	80,00
3 048	Vente de petits bétails sur pieds	2 000 000	1 238 000	400 000	1 638 000	81,90
3 051	Abattage de gros bétail	4 000 000	3 138 000	767 000	3 905 000	97,63
3 052	Abattage de petit bétail	4 000 000	2 869 000	1 779 100	4 648 100	116,20

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

3 055	Location des échoppes et places aux marchés	-	-	-	-	-
	- Echoppes complets	24 000 000	75 000	-	75 000	0,31
	- Echoppes non complets	6 400 000	89 000	-	89 000	1,39
	- Espaces non construites mais couvertes	4 000 000	-	53 000 000	53 000 000	325,00 ¹
	- Espaces non construites et non couvertes	1 600 000	-	-	-	-
	- Anciens échoppes et places	30 921 000	38 456 420	8 113 920	46 570 340	150,61
	Recettes sur exploitation des sanitaires aux marchés	1 000 000	125 000	20 000	145 000	14,50
3 056	Vente de viandes grillées par l'exploitant auprès des cabarets	180 000	107 000	-	107 000	59,44
2. SERVICES COMMERCIAUX						
4 000	Hôtels	2 100 000	1 800 000	60 000	1 860 000	88,57
	Maisons de passage	750 000	410 000	-	410 000	54,67
	Exploitation de boîte de nuit	90 000	90 000	-	90 000	100,00
4 001	Garage	45 000	30 000	-	30 000	66,67
4 002	Professions libérales (Avocat, Médecins, Comptabilité)	40 000	20 000	10 000	30 000	75,00
4 003	Laboratoires médicaux et centres de santé	80 000	10 000	-	10 000	12,50

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi **Exercice 2011**

4 004	Exploitation des moulins	225 000	203 000	-	203 000	90,22
4 005	Exploitation des décortiqueuses	90 000	10 000	-	10 000	11,11
4 007	Exploitation d'une bascule	235 000	240 000	-	240 000	102,13
4 009	Banques et assurances	1 150 000	1 150 000	-	1 150 000	100,00
4 011	Autres établissements financiers (COOPEC, POSTE, UCODE, etc.)	80 000	80 000	-	80 000	100,00
4 012	Pharmacies	660 000	625 000	35 000	640 000	96,97
4 013	Cinéma, théâtre et orchestre	80 000	25 000	20 000	45 000	56,25
4 014	Studios-photo et salons de coiffure	165 000	192 000	10 000	202 000	122,42
4 016	Chargement par tonne des produits vivriers	7 000 000	6 425 660	1 793 500	8 219 160	117,42
	Taxe payée par l'association " URUNANI RY'ABAKOKAYI"	600 000	450 000	150 000	600 000	100,00
4 017	Chargement des produits de reboisement	200 000	71 900	5 000	76 900	38,45
4 018	Chargement des briques	525 000	46 950	134 600	181 550	34,58
4 019	Chargement de carrière (sable, gravier, moellon)	500 000	450 500	74 000	524 500	104,90
4 026	Exploitation des taxis-vélo	436 000	250 000	61 000	311 000	71,33

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi | **Exercice 2011**

4 067	Poissonnerie	50 000	10 000	-	10 000	20,00
D. Taxes sur les activités artisanales et industrielles						
5 003	Ateliers de menuiserie	156 000	72 000	-	72 000	46,15
5 004	Ateliers mécanique et métallique (soudure)	160 000	110 000	10 000	120 000	75,00
5 005	Ateliers de réparation:					
	- Montres	5 000	-	-	-	-
	- Radios	30 000	20 000	-	20 000	66,67
	- Cycles	100 000	31 000	-	31 000	31,00
	- Cyclomoteurs	21 000	20 000	-	20 000	95,24
	- Véhicules	40 000	-	-	-	-
5 006	Ateliers de couture de moins de 5 machines	102 000	30 000	30 000	60 000	58,82
5 011	Briqueteries et tuileries	2 000 000	1 092 900	420 000	1 512 900	75,65
5 015	Boulangeries	150 000	70 000	-	70 000	46,67
5 073	Services de lavage des véhicules	40 000	15 000	-	15 000	37,50
6 000	Fabrication et vente des blocs-ciments	30 000	-	-	-	-

3. AUTRES RECETTES ORDINAIRES						
6 003	Impôt foncier	7 000 000	3 849 115	518 284	4 367 399	62,39
6 004	Impôt sur les revenus locatifs	22 000 000	22 110 875	3 050 000	25 160 875	114,37
6 005	Recettes administratives des tribunaux	800 000	338 580	109 230	447 810	55,98
6 006	Recouvrement des créances	4 404 688	1 338 141	284 640	1 622 781	36,84
6 010	Taxe sur taxis-moto (Trimestriel)	580 000	360 000	48 000	408 000	70,34
6 011	Taxe sur taxis-voiture de 4 places	1 800 000	1 462 500	54 000	1 516 500	84,25
6 012	Taxe communale sur les véhicules:					
	- Minibus de 15 places	1 200 000	1 559 400	62 400	1 621 800	135,15
	- Minibus de 16 à 26 places	48 000	12 000	-	12 000	25,00
	- Agences de voyage	300 000	281 250	-	281 250	93,75
	- Camionnettes	480 000	440 000	-	440 000	91,67
	- Camions	3 300 000	3 357 500	150 000	3 507 500	106,29
	- Camions-benne	1 040 000	1 420 000	80 000	1 500 000	144,23
	- Camions- remorques	1 560 000	1 560 000	-	1 560 000	100,00

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

6 013	Taxe sur téléphones publics	100 000	95 000	-	95 000	95,00
6 014	Taxe sur maisons d'informatique	30 000	-	-	-	-
6 015	Taxe sur vente et enregistrement des cassettes	70 000	50 000	-	50 000	71,43
6 016	Taxe sur secrétariats publics	90 000	90 000	-	90 000	100,00
6 017	Taxe sur boucheries	125 000	60 000	-	60 000	48,00
6 018	Taxe sur jeux de billard et casino	40 000	40 000	-	40 000	100,00
6 019	Contrat sur location de nouveaux échoppes et places aux marchés	-	-	-	-	-
	- Echoppes complets	76 800 000	-	135 800 000	135 800 000	176,82
	- Echoppes non complets	12 800 000	-	22 200 000	22 200 000	173,44
	- Espaces non construites mais couvertes	6 400 000	-	4 260 000	4 260 000	66,56
	- Espaces non construites et non couvertes	2 560 000	-	5 130 000	5 130 000	200,39
6 020	Contribution au développement	2 000 000	1 006 550	441 170	1 447 720	72,39
6 021	Recettes sur les activités génératrices de revenus	832 460	867 460	75 000	942 460	113,21
6 022	Recettes sur l'exploitation du camion-benne	7 000 000	5 720 000	3 360 000	9 080 000	129,71
6 023	Recette sur vente des pavés par les exploitants	20 000 000	-	-	-	-

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

6 024	LEO (EX.UCOM)	100 000	-	100 000	100 000	100,00
6 025	ECONET WIRELESS	100 000	-	-	-	-
6 026	AFRICEL TEMPO	100 000	100 000	-	100 000	100,00
6 027	ESPACE TELECOM (+ BIP TELECOM)	50 000	50 000	-	50 000	100,00
6 028	S.A.GARBUL	300 000	-	300 000	300 000	100,00
6 029	SIVCA	150 000	150 000	-	150 000	100,00
6 030	ONATEL	100 000	-	-	-	-
6 031	REGIDESO	100 000	-	-	-	-
6 032	SOGESTAL	100 000	100 000	-	100 000	100,00
6 033	SECOMIB	100 000	100 000	-	100 000	100,00
4. IMPREV US		37 074 590	4 023 820	-	4 023 820	10,85
	S/ Total	407 820 488	171 592 756	267 590 034	439 162 790	107,69
B. RECETTES D'INVESTISSEMENT						
6 034	Financement du PRADECS (Microprojets de développement collinaire):					
	- Pont					
	GITWENZI	30 000 000	-	-	-	-

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

	KAMBATI - Ponceau	6 000 000	-	-	-	-
	ponceaux MAKABA - Deux	18 000 000	-	-	-	-
	EP CIGUMIJE - Réhabilitation	52 000 000	-	-	-	-
	CoCo KINYANA - Extension	20 000 000	-	-	-	-
	EP KIVUZO - Equipement	9 804 000	-	-	-	-
	SDC SHANGO - Equipement	7 196 000	-	-	-	-
6 035	Financement du PRADECS (Microprojets des groupes vulnérables)					
	- Construction du stade de MIVO	9 800 000	-	-	-	-
	- Enregistrement et célébration de mariages de cent couples de BATWA	9 800 000	-	8 820 000	8 820 000	90
	- Appui socioculturel	9 800 000	-	8 901 000	8 901 000	91
6 036	Participation communautaire par la coopération suisse	4 410 000	-	8 820 000	8 820 000	200
6 037	-					
	- Extension et électrification du coco MAKABA	65 000 000	-	-	-	-
	- Extension et électrification du coco MUGOMERA	60 000 000	-	-	-	-
6 038	Financement du FONIC :					

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi **Exercice 2011**

	- Construction de trois salles de classe fondamentales à NYABIHANGA	37 000 000		7 563 800	7 563 800	20
	- Projet intercommunal (Construction du bureau provincial)	2 000 000		-	-	-
	S/Total	340 810 000	-	34 104 800	34 104 800	10
TOTAL DES RECETTES		748 630 488	171 592 756	301 694 834	473 267 590	118
II. LES DEPENSES						
ART		PREVISION	DEPENSES	DEPENSES DU	DEPENCS	DEPEN SES
		EX. 2011	ANTERIEURES	IV ème TRIM	TOTALES	TOTALE S
	LIBELLE DE LA DEPENSE			2 011		(en %)
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
1	Salaire et rémunération du personnel communal	54 489 644	39 769 121	12 630 266	52 399 387	96,16
	Jeton de présence du conseil communal et collinaire	4 000 000	3 014 000	477 500	3 491 500	87,29
2	Frais de fonctionnement du cabinet du Gouverneur (2% des recettes)	4 423 254	3 331 950	1 102 500	4 434 450	100,25
	Frais de fonctionnement de l'inspection provinciale des finances communales et de l'Etat-Civil	350 000	350 000	-	350 000	100,00

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

	Frais de fonctionnement du tribunal de résidence	500 000	290 850	222 600	513 450	102,69
3	Cotisations à l'INSS	2 171 063	2 171 063	786 489	2 957 552	136,23
	Cotisations à la M.F.P	3 057 264	2 284 029	764 260	3 048 289	99,71
	Cotisation de la commune dans les organisations internationales (AIMF)	1 162 447	977 843	962 000	1 939 843	166,88
	Cotisation à l'Association Burundaise des Elus Locaux (ABELO)	250 000	-	250 000	250 000	100,00
	Cotisation à l'ABUTIP	16 000	-	-	-	-
	Frais de tenu de compte	80 000	49 654	23 000	72 654	90,82
4	Achat du matériel plus fournitures de bureau	6 000 000	4 755 830	2 660 900	7 416 730	123,61
5	Achat des valeurs communales	4 500 000	2 817 200	1 321 450	4 138 650	91,97
6	Entretien des bâtiments administratifs	2 000 000	1 070 592	1 760 392	2 830 984	141,55
	Entretien des marchés et de l'abattoir	2 000 000	1 122 170	495 000	1 617 170	80,86
7	Entretien des routes et ponts	3 000 000	1 129 594	549 000	1 678 594	55,95
	Assainissement de la voirie urbaine	2 400 000	948 000	-	948 000	39,50
8	Consommation en eau et électricité	4 500 000	2 667 938	2 931 461	5 599 399	124,43
	Entretien des installations électriques et hydrauliques	500 000	295 021	20 000	315 021	63,00

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

9	Consommation téléphonique	3 000 000	2 538 599	999 892	3 538 491	117,95
	Frais des communiqués + envoie de coursiers	300 000	306 400	31 200	337 600	112,53
10	Frais de sport, culture, art et loisir	3 000 000	1 638 850	329 200	1 968 050	65,60
11	Achat carburant	9 000 000	8 398 149	5 379 532	13 777 681	153,09
	Frais d'entretien et nettoyage du véhicule + assurance (P14)	8 000 000	6 519 887	3 436 800	9 956 687	124,46
	Achat carburant, entretien plus nettoyage de la Moto	1 500 000	697 415	177 580	874 995	58,33
12	Frais d'entretien du camion - benne	7 000 000	4 797 879	2 088 700	6 886 579	98,38
13	Frais de mission de l'A.C en dehors de la province	2 000 000	1 763 000	285 000	2 048 000	102,40
	Frais de mission à l'étranger	4 000 000	-	8 166 000	8 166 000	204,15
	Indemnité de logement de l'Admicom	1 200 000	900 000	300 000	1 200 000	100,00
	Prime mensuelle de l'Admicom	240 000	180 000	60 000	240 000	100,00
	Frais de renseignement de l'Admicom	960 000	623 000	241 000	864 000	90,00
	Primes mensuelles pour les deux conseillers techniques	1 200 000	1 050 000	300 000	1 350 000	112,50
14	Frais de mission du comptable en dehors de la province	500 000	425 000	75 000	500 000	100,00
15	Frais d'assistance sociale et bienfaisance publique	12 000 000	6 486 129	1 578 240	8 064 369	67,20

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

	Frais d'assistance aux élèves et écoliers indigents	1 000 000	188 200	-	188 200	18,82
	Frais de commission (10% des recettes perçues)	1 000 000	438 181	100 460	538 641	53,86
16	Frais cérémoniaux	6 000 000	4 926 900	490 210	5 417 110	90,29
17	Frais de déplacement des agents communaux	2 000 000	1 307 080	311 000	1 618 080	80,90
	Frais de mission du personnel communal	3 000 000	2 335 600	874 500	3 210 100	107,00
18	Frais d'accueil des visiteurs	2 000 000	1 658 700	1 150 400	2 809 100	140,46
	Rafraîchissement des policiers après perception des impôts et taxes	500 000	452 000	157 500	609 500	121,90
19	Remboursement des dettes envers les tiers:					
	- Crédit de I.B.B.	12 834 972	9 624 767	3 208 743	12 833 510	99,99
	- Crédit envers les commerçants (Construction du marché central)	2 800 910	-	-	-	-
	- Crédit du FONIC (ex.FDC)	1 000 000	-	-	-	-
	- Autres dettes	6 497 643	2 012 191	5 782 000	7 794 191	119,95
20	Frais judiciaires	500 000	365 840	30 000	395 840	79,17
21	Frais funéraires	1 000 000	166 000	40 000	206 000	20,60
	S/ Total	189 433 197	126 844 622	62 549 775	197 269 394	104,14

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
22	Participation à la construction ou réhabilitation des écoles:					
	- Ecole Primaire NGOZI IV	5 000 000	-	-	-	-
	- Ecole Primaire GISAGARA	5 000 000	4 954 220	-	4 954 220	99,08
	- Ecole Primaire GASHIKANWA	9 000 000	9 665 892	1 388 250	11 054 142	122,82
	- Extension de l'Ecole Primaire KINYANA	15 000 000	1 675 650	-	1 675 650	11,17
	- Collège Communal MUGOMERA (Home)	15 000 000	-	-	-	-
	-E.P KINYANA	19 000 000	-	4 343 000	4 343 000	22,86
23	Participation à la construction et équipement des centres de santé:					
	- Centre de santé GAKECERI (Travaux de finissage)	15 000 000	217 000	-	217 000	1,45
	- Centre de santé MIVO	10 000 000	7 500 696	2 054 800	9 555 496	95,55
24	Autres travaux à réaliser:					
	- Participation à la construction du bureau provincial	3 000 000	1 611 200	920 000	2 531 200	84,37
	- Participation à la construction du stade de MIVO	15 000 000	-	-	-	-
	- Clôture plus aménagement du terrain du bureau communal	30 000 000	-	-	-	-
	- Réhabilitation de l'abattoir	2 500 000	-	-	-	-
	- Réhabilitation des réseaux d'eau	6 000 000	206 000	-	206 000	3,43

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi

Exercice
2011

	- Aménagement de deux sources d'eau par colline	9 000 000	-	-	-	-
	- Achat des terrains communaux pour la construction des infrastructures publiques (CDS + ECOLES)	10 000 000	-	100 000	100 000	1,00
	- Construction d'un four tunnel	5 000 000	-	-	-	-
	- Fabrication des briques	1 000 000	1 109 900	2 205 250	3 315 150	331,52
	- Contribution à la construction du monima des héros nationaux	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	100,00
	- Confection des bancs	2 000 000	-	-	-	-
	- Protection de l'environnement	3 000 000	1 175 590	201 100	1 376 690	45,89
25	Imprévus	37 071 895	1 381 945	1 319 299	2 701 244	7,29
	S/ Total	218 571 895	29 498 093	14 531 699	44 029 792	20,14
26	Projets financés par des fonds extérieurs:					
26.1	Microprojet de développement collinaire (Financement du PRADECS) :					
	- Pont GITWENZI	30 000 000	-	-	-	-
	- Ponceau KAMBATI	6 000 000	-	-	-	-
	- Deux ponceaux MAKABA	18 000 000	-	-	-	-
	- Réhabilitation EP CIGUMIJE	52 000 000	-	-	-	-

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Ngozi **Exercice 2011**

	CoCo KINYANA - Extension	20 000 000	-	-	-	-
	EP KIVUZO - Equipement	9 804 000	-	273 630	273 630	2,79
	CDS SHANGO - Equipement	7 196 000	-	273 630	273 630	3,80
26.2	Microprojet des groupes vulnérables (Financement du PRADECS) :					
	- Construction du stade de MIVO	9 800 000	-	-	-	-
	- Enregistrement et célébration de mariages de cent couples de BATWA	9 800 000	-	8 971 000	8 971 000	91,54
	- Appui socio-culturel	9 800 000	-	-	-	-
26.3	Participation communautaire par la coopération suisse	4 410 000	-	-	-	-
26.4	Financement de TWITEZIMBERE :					
	- Extension et électrification du coco MAKABA	65 000 000	-	-	-	-
	- Extension et électrification du coco MUGOMERA	60 000 000	-	-	-	-
26.5	Financement du FONIC :					
	- Construction de trois salles de classe fondamentales à NYABIHANGA	37 000 000	231 000	5 000 000	5 231 000	14,14
	- Construction du bureau provincial (Projet intercommunal)	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	100,00
	S/ Total	340 810 000	2 231 000	14 518 260	16 749 260	4,91
TOTAL DES DEPENSES		748 630 488	158 573 715	99 474 731	258 048 446	34,47

Il ressort de ce tableau du compte de gestion que le budget de la commune était fixé à 748 630 488FBU en recettes et en dépenses.

Budgétisées pour 407 820 488FBU, les recettes ordinaires de la commune ont été exécutées pour un montant de 439 162 790FBU, soit un taux de réalisation de 107% tandis que les recettes d'investissement budgétisées pour 340 810 000FBU ont été exécutées à hauteur de 34 104 800FBU, soit 10%. Les recettes totales de l'année ont été exécutées à hauteur de 4 73 267 590FBU sur des prévisions de 748 630 488FBU, soit un taux de réalisation de 118%.

Il ressort également de ce tableau que les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 197 269 394FBU sur une prévision de 189 433 197FBU soit un taux de réalisation de 104% tandis que les dépenses d'investissement l'ont été à hauteur de 16 749 260FBU contre une prévision de 340 810 000FBU, soit un taux de réalisation de 4%. Les dépenses totales de l'année ont été exécutées à hauteur de 258 048 446FBU sur les prévisions de 748 630 488FBU, soit un taux de réalisation de 34%.

III.1. Du solde d'ouverture, exercice 2011

A la clôture de l'exercice 2010, le livre de caisse présentait un solde de 1.963.348, et à l'ouverture de 2011, les écritures de janvier 2011 au livre de caisse ont débuté avec un solde de 1.963.348. Cependant ce solde est à prendre avec réserve car non confirmé par un procès-verbal dûment signé pour attester la concordance entre ledit solde et des documents y relatifs dont le livre de caisse et les existants réels trouvés après comptage des espèces et ce, en violation des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964 qui rendent obligatoires les contrôles de l'encaisse de la commune à la fin de chaque mois et l'établissement d'un procès-verbal y relatif.

A la clôture de l'exercice 2011, le livre de caisse présentait un solde de 122.195.058 lui aussi à prendre avec réserve car, comme pour le solde d'ouverture dont il était question ci-dessus, il n'est pas non plus appuyé par un procès-verbal établi par la vérification de l'encaisse réelle de clôture d'exercice et dûment signé par le comptable et l'autorité (l'administrateur communal dans le cas présent) qui aurait effectué le contrôle réglementaire.

Le constat est que non seulement les dispositions des articles 10 et 57 ont été violées à la clôture de l'exercice 2011 mais également, tout au long de l'exercice.

La Cour recommande à la commune de veiller au strict respect des dispositions des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964.

La Cour recommande également à la commune de donner des clarifications sur la composition du solde de clôture de 122.195.058FBU qu'affiche le livre de caisse au regard de son importance.

III.2. RECETTES DE LA COMMUNE

Les recettes de la commune sont de deux sortes à savoir :

- ✓ les recettes ordinaires ou de fonctionnement ;

✓ et les recettes extraordinaires ou d'investissement.

Dans la commune de NGOZI, les recettes ordinaires de l'exercice 2011 sous revu présentées dans le compte de gestion atteignent 439 162 790 FBU. La prévision avait estimé qu'elles atteindraient 407 820 488 FBU soit un taux de réalisation de 107%.

La Cour a constaté au niveau du compte de gestion des rubriques des recettes avec des réalisations très faibles et d'autres avec des réalisations nulles.

III.2.1. Rubriques des recettes avec réalisations très faibles

Tableau n°7 : Relevé des rubriques des recettes avec faible taux de perception

Article	Désignation	Prévisions	Recettes réalisées	Recettes réalisées en %
1001	Impôt sur le gros bétail par tête	15 000	6 000	40%
2006	Délivrance d'une attestation de résidence et départ pour les étrangers	50 000	15 000	30%
2013	Location des bâtiments communaux	7 250 000	1 730 000	23%
2018	Enregistrement des propriétés (services fonciers)	10 000 000	2 124 540	21,25%
3041	Vente de bière locale et artisanale	1 700 000	567 700	33,39%
3055	location des échoppes et places aux marchés : Echoppes complets	24 000 000	7 500	0,31%
	location des échoppes et places aux marchés : Echoppes non complets)	6 400 000	89 000	1,39%
	location des			

	échoppes et places aux marchés : Recettes sur exploitation des sanitaires aux marchés	1 000 000	145 000	14,50%
3056	Vente de viandes grillées par exploitant auprès des cabarets	180 000	107 000	59,44%
4000	Maisons de passage	750 000	410 000	54,67%
4003	Laboratoires médicaux et centre de santé	80 000	10 000	12,50%
4005	Exploitation des décortiqueuses	90 000	10 000	11,11%
4013	Cinéma, Théâtre et orchestre	80 000	45 000	56,25%
4017	Chargement des produits de reboisement ³⁸	200 000	76 900	45%
4018	Chargement des briques	525 000	181 550	34,58%
4067	Poissonnerie	50 000	10 000	20%
5003	Ateliers de menuiserie	156 000	72 000	46,15%
5005	Atelier de réparation (cycles)	100 000	31 000	31%
5015	Boulangeries	150 000	70 000	46,67%
5073	Service de lavage des véhicules	40 000	15 000	37,50%
6005	Recettes administratives des tribunaux	800 000	447 810	55,98%
6006	Recouvrement des créances	4 404 688	1 622 781	36,84 %
6012	Taxe communal sur les véhicules : minibus de 16 à 26 places	48 000	12 000	25%

6017	Taxes sur boucheries	125 000	60 000	48%
------	----------------------	---------	--------	-----

Source: Tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion
La Cour recommande à la commune de faire diligence pour assurer la perception effective de toutes les recettes.

III.2.2. Rubriques des recettes avec réalisations nulles

Tableau n° 8 : Relevé des rubriques des recettes avec réalisation nulle

Article	Désignation	Prévisions	Recettes réalisées	Recettes réalisées en %
1002	Impôt sur le gros bétail par tête	1 026 600	0	0
2016	Exploitation des marais	200 000	0	0
3034	Boutiques plus débits de boissons	20 000	0	0
3055	Location des échoppes et places aux marchés : Espaces non construites et non couvertes	1 600 000	0	0
	Ateliers de réparation : Montres	5000	0	0
5005	Ateliers de réparation : véhicules	40 000	0	0
6000	Fabrication et vente des blocs-ciments	30 000	0	0
6014	Taxe sur maisons d'informatique	30 000	0	0
6023	Recette sur vente des pavés par les exploitants	20 000 000	0	0
6030	ONATEL	100 000	0	0
6031	SOGESTAL	100 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement	30 000 000	0	0

6034	collinaire) : Pont Gitwenzi			
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Ponceau Kambati	6 000 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Deux Ponceaux Makaba	18 000 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Réhabilitation E.P CIGUMIJE	52 000 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Extension CO.CO KINYANA	20 000 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Equipement E.P KIVUZO	9 804 000	0	0
	Financement du PRADECS(Microprojets de développement collinaire) : Equipement SDC SHANGO	7 196 000	0	0
6035	Financement du PRADECS(Microprojets des groupes vulnérables) : Construction du stade de MIVO	9 800 000	0	0
	Extension et électrification du CO.CO MAKABA	6 500 000	0	0

6037	Extension et électrification du CO.CO MUGOMERA	60 000 000	0	0
6038	Financement du FONIC : - Projet intercommunal (Construction du bureau provincial)	2 000 000	0	0

Source : tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion

La Cour recommande à la commune de faire des prévisions réalistes

Concernant la vérification des compte du compte de gestion, la Cour a fait un rapprochement entre les montants renseignés dans le compte de gestion et les rapports trimestriels d'une part et ceux figurant sur les pièces justificatives d'autre part, et a procédé à l'échantillonnage de certaines rubriques jugées très significatives à savoir :

- ✓ l'article 2019 intitulé : « Taxes sur vente des propriétés et bornage » d'un montant de 23 980 265 FBU ;
- ✓ l'article 3055 intitulé : « Location des échoppes et places aux marchés, point c : *espaces non construits mais couverts* » d'un montant de 53 000 000 FBU ;
- ✓ l'article 3055 intitulé : « Location des échoppes et places aux marchés, point e : *anciens échoppes et places* » d'un montant de 46 570 340 FBU ;
- ✓ l'article 6019 intitulé : « Contrat de location de nouveaux échoppes et places aux marchés, pont a : *échoppes complets* » d'un montant de 135 800 000 FBU ;
- ✓ l'article 6019 intitulé : « Contrat de location de nouveaux échoppes et places aux marchés, pont b : *échoppes non complets* » d'un montant de 22 200 000 FBU ;
- ✓ l'article 6004 intitulé : « Impôt sur les revenus locatifs » d'un montant de 25 160 875 FBU

Pour ces rubriques, nous avons d'abord contrôlé les pièces une à une en relevant en même temps les montants encaissés, ensuite, nous avons fait les additions rubrique par rubrique et avons abouti aux constats détaillés ci-dessous :

III.2.3.L'analyse détaillée des comptes des recettes de fonctionnement ci- haut cités

III.2.3.1. Le compte 2019 « Taxe sur vente des propriétés et bornages »

La Cour a constaté au niveau de ce compte que la somme totale de 23 980 265FBU se trouvant sur les rapports trimestriels concorde avec le montant indiqué au niveau du compte de gestion. Mais, sur base des pièces justificatives de janvier à décembre, le montant que la Cour a trouvé est de 22 203 552FBU, un montant qui est discordant avec celui du compte de gestion, soit un écart de 1 776 713FBU.

La Cour recommande à la commune de justifier et de redresser l'écart de 1 776 713FBU entre les pièces justificatives du compte 2019 et le montant indiqué au niveau du compte de gestion.

III.2.3.2. Le compte 3055c Location des échoppes et places aux marchés : « espaces non construits mais couverts »

La Cour a constaté sur base des pièces justificatives que cette rubrique a réalisée un montant de 19 338 500FBU alors que le compte de gestion et les rapports mensuels renseignent un montant de 53 000 000FBU, soit un écart de 33 661 500FBU.

La Cour recommande à la commune de justifier et de redresser l'écart de 33 661 500FBU entre les pièces justificatives et du compte 3055c et le montant indiqué au niveau du compte de gestion.

III.2.3.3 Le compte 3055e Location des échoppes et places aux marchés : « anciens échoppes et places »

La Cour a constaté sur cette rubrique que le montant de 46 570 340FBU indiqué par les rapports mensuels concorde avec celui du compte de gestion. Mais, les pièces justificatives totalisent une somme 14 075 000FBU, donc différente de celle renseigné par les rapports mensuels et le compte de gestion, soit un écart de 32 495 340FBU.

La Cour recommande à la commune de justifier et de redresser l'écart de 32 495 340FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion de la rubrique 3055e « anciens échoppes et places ».

III.2.3.4. Le compte 6004 « Impôts sur les revenus locatifs »

La Cour a constaté sur base des rapports trimestriels que la rubrique 6004 enregistre un montant de 25 160 875FBU concordant avec celui du compte de gestion.

Cependant, l'analyse de ce compte 6004 n'a pas été facile puisque, sur les pièces justificatives on y a trouvé un autre compte 6003 «impôt foncier» avec un montant total de 26 795 529FBU pour les deux comptes et il est difficile de répartir ce montant entre les deux comptes.

La Cour a constaté qu'il est difficile de comparer le montant de la rubrique 6004 indiqué au niveau du compte de gestion et celui des pièces justificatives.

La Cour recommande à la commune de déterminer le montant exacte du compte 6004 « Impôts sur les revenus locatifs».

III.2.3.5. Le compte 6019 a Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : « échoppes complets »

La Cour a constaté sur cette rubrique que les rapports mensuels et le compte de gestion renseignent un même montant de 135 800 000FBU. Toutefois, les pièces justificatives

COMPTES	Pièces justificatives (1)	Compte de gestion (2)	Ecart (2)- (1)
---------	---------------------------	-----------------------	----------------

indiquent une somme de 106 750 000FBU, soit un écart de 29 050 000FBU.

La Cour recommande à la commune de justifier et redresser l'écart de 29 050 000FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion sur la rubrique 6019a «échoppes complets ».

III.2.3.6. Le compte 6019 b Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : « échoppes non complets »

La Cour a constaté sur cette rubrique que les rapports trimestriels et le compte de gestion renseignent un même montant de 22 200 000 FBU. Mais, les pièces justificatives indiquent une somme de 7 200 000 FBU, soit un écart de 15 000 000 FBU

La Cour recommande à la commune de justifier et redresser l'écart de 15 000 000FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion sur la rubrique 6019b «échoppes non complets ».

Le tableau ci-après illustre bien les écarts trouvés entre les pièces justificatives et le compte de gestion :

Tableau n° 9 : Ecart entre le compte de gestion et les pièces justificatives (en FBU)

2019 Taxe sur vente des propriétés et bornage	22 203 552	23 980 265	1 776 713
3055 c Location des échoppes et places et places aux marchés : <i>espaces non construits mais couverts</i>	19 338 500	53 000 000	33 661 500
3055 e Location des échoppes et places et places aux marchés : <i>anciens échoppes et places</i>	14 075 000	46 570 340	32 495 340
6019 a Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : <i>échoppes complets</i>	106 750 000	135 800 000	29 050 000
6019 b Contrat sur de nouveaux échoppes et places aux marchés : <i>échoppes non complets</i>	7 200 000	22 200 000	15 000 000
6004 Impôt sur les revenus locatifs	26 795 529	25 160 875	-1 634 654

Source : les calculs de la Cour

III.2.4. Les recettes extraordinaires ou les recettes d'investissement

D'après le compte de gestion, les recettes d'investissement réalisées sont de l'ordre de 34 104 800 FBU sur une prévision de 340 810 000 FBU soit un taux de réalisation de 10%. Nos travaux de vérification sur place et sur pièces nous ont conduit au constat que l'enregistrement des recettes d'investissement n'a pas été exhaustif. En effet, l'historique bancaire du compte IBB n°702-7766501-01 renseigne un certain nombre de mouvements financiers sur la rubrique « 6034 financement PRADECS (microprojets de développement collinaire) alors que sur le compte de gestion, il n'est rien marqué devant cet intitulé. Quelques uns de ces mouvements sont :

- ✓ financement de 11 580 000 FBU reçu le 12/10/2011 pour le pont GITWENZI-KAMBATI;
- ✓ financement de 10 132 500 FBU le 12/10/2011 pour 2 classes du Co.Co. KINYINYA ;
- ✓ financement de 15 054 000 FBU le 12/10/2011 pour la réhabilitation de l'EP CIGUMIJE.

La Cour recommande à la commune d'être exhaustive dans l'enregistrement des opérations comptables.

III.3. DEPENSES DE LA COMMUNE

La Cour a constaté également au niveau du compte de gestion des rubriques des dépenses qui ont connues des dépassements et d'autres qui ont connues une réalisation nulle.

III.3.1. Les dépenses avec dépassement et avec réalisations nulles

III.3.1.1. Rubriques des dépenses avec dépassement

Tableau n° 10 : Relevé des rubriques des dépenses avec dépassement

Article	Libellé de la dépense	Prévisions	Dépense réalisée	Dépense réalisée en %
3	Cotisation à l'I.N.S.S:	2 171 063	2 957 552	136,23
	Cotisation de la commune dans les organisations internationales(AIMF)	1 162 447	1 939 843	166,88
4	Achat du matériel plus fournitures de bureau	6 000 000	7 416 730	123,61
6	Entretien des bâtiments administratifs	2 000 000	2 830 984	124,43
8	Consommation en eau et électricité	4 500 000	5 599 399	124,43
9	Consommation téléphonique	3 000 000	3 538 491	117,95
	frais des communiqués +envoi de coursiers	300 000	337 600	112,53
11	Achat carburant	9 000 000	13 777 681	153,09
	frais d'entretien et nettoyage du véhicule+ assurance(P14)	8 000 000	9 956 687	124,46
13	frais de mission à l'étranger	4 000 000	8 166 000	204,15
	primes mensuelles pour les deux conseillers techniques	1 200 000	1 350 000	112,50
17	frais de mission du personnel communal	3 000 000	3 210 000	107
18	frais d'accueil des visiteurs	2 000 000	2 809 100	140,46
	Rafraichissement des policiers après perception des impôts et taxes	500 000	609 500	121,90
19	Autres dettes	6 497 643	7 794 191	119,95
22	Participation à la construction ou réhabilitation des écoles : Ecole Primaire Gashikanwa	9 000 000	11 054 142	122,82
24	Autres travaux à réaliser : fabrication des briques	1 000 000	3 315 150	331,52

Source : tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion
La Cour recommande à la commune de rester dans la marge des prévisions et d'éviter des dépassements sans acte modificatif du budget.

III. 3.1.2. Rubriques des dépenses avec réalisation nulle

Tableau n °11 : Relevé des rubriques des dépenses avec réalisation nulle

Article	Libellé de la dépense	Prévisions	Dépenses réalisées	Dépenses réalisées en %
26.1	Microprojets de développement collinaire(Financement du PRADECS) : Pont Gitwenzi	30 000 000	0	0
	Microprojets de développement collinaire(Financement du PRADECS) : Ponceau Kambati	6 000 000	0	0
	Microprojets de développement collinaire(Financement du PRADECS) : Deux Ponceaux Makaba	18 000 000	0	0
	Microprojets de développement collinaire(Financement du PRADECS) : Réhabilitation E.P CIGUMIJE	52 000 000	0	0
	Microprojets de développement collinaire(Financement du PRADECS) : Extension CO.CO KINYANA	20 000 000	0	0
26.2	Microprojets des groupes vulnérables(Financement du PRADECS) : Construction du stade de MIVO	9 800 000	0	0
	Appui socio- culturel	9 800 000	0	0

26.3	Participation communautaire par la coopération Suisse	4 410 000	0	0
26.4	Financement de TWITEZIMBERE : Extension et électrification du CO.CO MAKABA	65 000 000	0	0
	Extension et électrification du CO.CO MUGOMERA	60 000 000	0	0

Source : Tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion
Pour les rubriques des dépenses et des recettes qui ont connu des réalisations nulles d'après le compte de gestion, la Cour a constaté qu'elles ne sont pas nulles mais que plutôt la gestion des financements des bailleurs de fonds échappe au circuit de la comptabilité communale. Cela transparait à travers les historiques bancaires.

La Cour recommande à la commune d'associer le comptable dans la gestion des fonds financés par les bailleurs.

III.3.2. Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le budget annuel de la commune, totalise un montant de 748 630 488 FBU dont :

- ✓ 184 248 593 FBU pour le fonctionnement
- ✓ 559 381 895 FBU pour l'investissement.

Globalement le budget des dépenses de la commune a été exécuté à hauteur de 258 048 446 FBU représentant 34,47%.

Le budget de fonctionnement, supporté entièrement par les recettes ordinaires de la commune a été exécuté pour 197 269 394 FBU, soit 107,07%.

Quant aux dépenses d'investissement de 559 382 895 FBU, elles ont été financées sur fonds propres de la commune à raison de 218 571 895 FBU et 340 810 000 FBU par les différents bailleurs de fonds : PRADECS, COOPERATION SUISSE et FONIC.

III.3.3. Analyse détaillée des comptes des dépenses

Il est à préciser que les rubriques des dépenses ne sont pas classées suivant l'ordre consacré par le plan comptable communal. Ils ne sont pas non plus codées ou imputées. Aussi, pour l'analyse des dépenses, nous avons gardé la numérotation telle qu'elle figure dans l'ordre du compte de gestion, tout en ajoutant des sous-numéros aux dépenses qui n'avaient pas été numérotées.

Ainsi, toutes les rubriques des dépenses sont codées de 1 à 26 dont les numéros d'ordre 1 à 21 pour les dépenses de fonctionnement et 22 à 26 pour les dépenses d'investissement. Cependant il y a des rubriques de dépenses qui n'ont pas été numérotées. Pour les besoins d'analyse, nous avons attribué à ces dernières des sous-codes qui varient de 1 à 10.

La vérification des comptes pour les dépenses a porté sur la conformité de quelques comptes du compte de gestion et le détail de ce même compte de gestion.

A ce niveau, et vu le problème posé par la consultation des pièces non classées tout comme les nombreux carnets de bons de dépenses (32) contenant ces principales pièces, la mission s'est intéressée à 11 sur 21 comptes des dépenses de fonctionnement et 1 sur 5 comptes de dépenses d'investissement.

Au vu des problèmes évoqués ci-haut en ce qui concerne la documentation comptable disponible sur place (pas de classement des pièces justificatives, pas de repères comptables ...) les tentatives de rapprochements entre les bons de dépenses et du livre de caisse ainsi que le détail des chèques émis pour couvrir les dépenses ont été opérées.

Le résultat de ces rapprochements est repris dans les tableaux de relevés de bons de dépenses. Il convient de préciser que les mouvements des retraits bancaires n'ont été enregistrés nulle part et les dépenses qui en ont résulté ont été enregistrées au livre de caisse mais sans référence de pièces justificatives qui permettraient de repérer la transaction payée.

Les comptes ayant fait l'objet de l'analyse sont :

- ✓ « 4. Matériel et fournitures de bureau » ;

- ✓ « 6. Entretien bâtiments administratifs » ;
- ✓ « 8. Consommation eau et électricité » ;
- ✓ « 9. Consommation téléphonique » ;
- ✓ « 11.1 Achat carburant » ;
- ✓ « 12. Frais d'entretien et nettoyage du véhicule+ assurance » ;
- ✓ « 19.4 Remboursements des Autres dettes » ;
- ✓ « 22.3 Participation à la construction/ réhabilitation EP GASHIKANWA » ;
- ✓ « 24.10 Fabrication des briques ».

Pour ces comptes, la Cour a fait le relevé des bons de dépense (pièces justificatives) de l'exercice sous examen et a fait le rapprochement de ces pièces justificatives avec les données des rapports trimestriels et celles du compte de gestion pour vérifier la concordance.

Tableau n°12 : Relevé trimestriel des bons de dépenses émis pour les rubriques des dépenses prises comme échantillon

	BD n°	DATE	4	6	8
Ier TRIM	077/11	19/01/2011		40 000	
	103/11	25/01/2011			
	175	09/02/2011	2500		
TOTAL I			2500	40 000	
IIème TRIM	0472/11	21/04/2011	10000		
	0508/11	09/05/2011	90000		
	0549/11	10/05/2011	11500		11500
	0565/11	24/05/2011	200000		
	0571/11	24/05/2011		10000	
	0595/11	31/05/2011	1480		
	0699/11	28/06/2011		24000	
	0708/11	30/06/2011		25000	
	0710/11			10000	
	0711/11	30/06/2011		10000	
	0722/11	30/06/2011	15000		
0727/11	30/06/2011		44000		
TOTAL II			327980	123000	11500
IIIème TRIM	0739/11	06/07/2011			
	0740/11	06/07/2011		1000	
	0747/11	07/07/2011		1000	

	0898/11	08/08/2011	20000		
	0914/11	10/08/2011		3000	
	0937/11	17/08/2011			10000
	1026/11	31/08/2011		10000	
	1074/11	08/09/2011		12000	
	1149/11	23/09/2011		1000	
	1152/11	26/09/2011		5000	
TOTAL III			20000	33000	10000
Ivème TRIM	1184/11	04/10/2011	10000		
	1215/11	10/10/2011		6000	
	1291/11	02/11/2011	10000		
	1318/11	08/11/2011		3000	
	1377/11	22/11/2011		10000	
TOTAL IV			20000	19000	

	BD n°	DATE	9	11.1	11.2
Ier TRIM	0041/11	11/01/2012			2000
	103/11	25/01/2011	10 000		
	123/11	31/01/2011			2000
	124/11	31/01/2011			2000
	204/11	16/02/2011			150 000
	274/11	02/03/2011			2000
	351/11	29/03/2011			2000
	360/11	31/03/2011			2000
TOTAL I			10000		162000
IIème TRIM	0041/11	11/01/2012			2000
					60000
	0440/11	21/04/2011			
	0454/11	21/04/2011		4000	60000
	0467/11	25/04/2011			
	0567/11	24/05/2011	30000		35000
	0628/11	07/06/2011			3000
	0659/11	13/06/2011			3000
	0678/11	15/06/2011			2000
	0684/11	20/06/2011			3000
	0695/11	27/06/2011			3000
	0698/11	27/06/2011			3000
	0709/11	30/06/2011			25000
0723/11	30/06/2011				

	0726/11	30/06/2011	10000		
	0758/11	30/06/2011	5000		
			15000		
TOTAL II			60000	4000	199000
IIIème TRIM	0758/11	11/07/2011	5000		
	0764/11	12/07/2011	30000		
	0769/11	12/07/2011	5000		
	0824/11	19/07/2011			3000
	0830/11	21/07/2011			6000
	1003/11	12/09/2011		20500	
	1009/11	25/08/2011	30000		
	1042/11	31/08/2011	5000		
	1070/11	07/09/2011	30000		
	1109/11	14/09/2011	5000		
TOTAL III			110000	20500	9000
IVème RIM	1247/11	20/10/2011			
	1271/11	27/10/2011			
	1349/11	11/11/2011			
	1437/11	05/12/2011	30000		
	1440/11	05/12/2011	30000		
	1457/11	06/12/2011			
	1573/11	30/12/2011	30000		
TOTAL IV			90000	0	0

	BD n°	Date	18.1	19.4	22.3	24.10
Ier TRIM	0081/11	19/01/2011			78 000	
	0091/11	24/01/2011		6 000		
TOTAL I			0	6000	78000	0
IIème TRIM	0369/11	04/04/2011		124000		
	0372/11	05/04/2011			80000	
	0381/11	07/04/2011		30000		
	0395/11	08/04/2011			337500	
	0450/11	21/04/2011		30000		
	0460/11	25/04/2011		38443		

	0515/11	10/05/2011		30000		
	0540/11	17/05/2011			407500	
	0544/11	18/05/2011			2300	
	0594/11	31/05/2011			25000	
	0625/11	07/06/2011			361000	
	0681/11	20/06/2011			2000	
TOTAL II			0	252443	1215300	0
IIIème TRIM	0756/11	ODATE			2000	
	0771/11	13/07/2011			149000	
	0774/11	13/07/2011			3750	
	0776/11	13/07/2011				60000
	0777/11	13/07/2011				60000
	0780/11	13/07/2011			160000	
	0791/11	18/07/2011				20000
	0796/11	18/07/2011				60000
	0799/11	18/07/2011			40000	
	0802/11	18/07/2011				60000
	0803/11	18/07/2011				60000
	0806/11	19/07/2011			77500	
	0828/11	21/07/2011				48000
	0856/11	29/07/2011				16000
	0863/11	8/08//2011			106000	
	0890/11	SANS DATE			11500	
	0903/11	08/08/2011				60000
	0908/11	08/08/2011				88000
	0909/11	08/08/2011				60000
	0919/11	11/08/2011			39000	
	0928/11	16/08/2011			160000	
	0932/11	16/08/2011			2500	
	0947/11	18/08/2011				158000
	0980/11	23/07/2011			277000	
	1006/11	25/08/2011			112000	
	1022/11	29/08/2011				60000
	1052/11	06/09/2011			24000	
	1066/11	07/09/2011				32500
	1069/11	07/09/2011			80000	
	1081/11	08/09/2011	30000			
	1099/11	12/09/2011			144500	
	111/11	14/09/2011				80000
1122/11	15/09/2011				50000	
1163/11	27/09/2011				20000	
TOTAL III			30000	0	1388750	992500

	1176/11	03/10/2011				5400
	1177/11	03/10/2011				20000
	1189/11	05/10/2011				10000
	1206/11	10/10/2011			138000	
	1216/11	14/10/2011				20000
	1230/11	17/10/2011				52000
	1234/11	18/10/2011				36000
	1236/11	18/10/2011			191000	
	1239/11	18/10/2011				80000
	1241/11	18/10/2011				360000
	1260/11	25/10/2011			137000	
	1265/11	25/10/2011		118000		
	1302/11	31/10/2011				15000
	1332/11	10/11/2011				35000
	1340/11	10/11/2011			178500	
	1365/11	17/11/2011		250000		
	1399/11	24/11/2011			281750	
	1400/11	24/11/2011				178000
	1409/11	25/11/2011				360000
	1410/11	25/11/2011				320000
	1414/11	28/11/2011		60000		
	1421/11	29/11/2011				36000
	1447/11	05/12/2011				60000
	1472/11	09/12/2011				50000
	1480/11	09/12/2011				240000
	1488/11	12/12/2011				40000
	1489/11	12/12/2011			600000	
	1510/11	19/12/2011				62000
	1579/11	30/12/2011				280000
TOTALIV			0	428000	1526250	2259400

Source : Carnets de Bons de dépenses 2011 remis à la Cour.

Les 32 carnets de bons de dépenses que la mission a compulsé ont permis de construire le tableau ci-dessus reprenant tous les bons de dépenses émis au cours de l'exercice sous revue.

Ces mêmes bons ayant été enregistrés au livre de caisse constituent la source d'information pour la production des rapports trimestriels et le compte de gestion.

La Cour s'en est servi pour établir le relevé ci-dessous

Tableau n°13 : Comparaison des données des BD et de celles des rapports trimestriels de gestion et du compte de gestion 2011

ART	INTITULE DU COMPTE	PREVISION EX. 2011	DEPENSES DU 1er TRM	DEPENSES DU IIème TRM	DEPENSES DU IIIème TRM	DEPENSES DU IVèmeTRM	DEPENSES TOTALES	DEPENSES TOTALES (en%)
4	ACHAT DU MATERIEL PLUS FOURNITURES DE BUREAU							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	6 000 000	1 871 650	2 113 130	771 050	2 660 900	7 416 730	123,61%
	Bon de dépenses		2 500	327980	20 000	20 000	370 480	
	Ecart		1 869 150	1 785 150	751 050	2 640 900	7 046 250	
6	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	2 000 000	45 000	922 992	102 600	1 760 392	2 830 984	141,55%
	Bon de dépenses		40 000	123 000	33 000	19 000	215 000	
	Ecart		5 000	799 992	69 600	1 741 392	2 615 984	
8	CONSOMMATION EN EAU ET ELECTRICITE							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	4 500 000	1 141 890	1 327 490	109 737	2 931 461	5 599 399	124,43%
	Bon de dépenses			11 500	10 000		21 500	
	Ecart		1 141 890	1 315 990	99 737	2 931 461	5 577 899	
11	ACHAT CARBURANT							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	9 000 000	2 144 912	3 552 762	2 700 475	5 379 532	13 777 681	153,09%
	Bon de dépenses			4 000	20 500		24 500	

	Ecart		2 144 912	3 548 762	2 679 975	5 379 532	13 753 181	
	FRAIS D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE DU VEHICULE + ASSURANCE (P14)							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	8 000 000	1 341 257	3 595 230	1 583 400	3 436 800	9 956 687	124,46%
	Bon de dépenses		162 000	199 000	9 000		370 000	
	Ecart		1 179 257	3 396 230	1 574 400	3 436 800	9 586 687	
19.4	- AUTRES DETTES							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	6 497 643	1 072 000	868 191	180 000	5 782 000	7 794 191	119,95%
	Bon de dépenses		6 000	252 443		428 000	686 443	
	Ecart		1 066 000	615 748	180 000	5 354 000	7 107 748	
22.3	-ECOLE PRIMAIRE GASHIKANWA							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	9 000 000	5 608 650	0	1 851 432	1 388 250	11 054 142	122,82%
	Bon de dépenses		78 000	1 215 300	1 388 250	1 526 250	4 207 800	
	Ecart		5 530 650	-1 215 300	463 182	-138 000	6 846 342	
24.10	- FABRICATION DES BRIQUES							
	Rapports trimestriels et compte de gestion	1 000 000			1 109 900	2 205 250	3 315 150	331,52%
	Bon de dépenses				992 500	2 259 400	3 251 900	
	Ecart		0	0	117 400	-54 150	63 250	

Source : Tableau construit par la Cour sur base des rapports trimestriels et du compte annuel de gestion

Dans le tableau ci-dessus nous venons de comparer trois éléments :

- Rapports trimestriels ;
- Compte de gestion (rapport annuel) ;
- les données relevées sur les pièces justificatives (bons de dépenses).

Pour rendre la présentation aisée, les données des rapports trimestriels et celles du compte de gestion sont en colonnes parallèles et celles des pièces justificatives ainsi que les écarts dégagés sont en lignes.

La Cour constate sur toutes les rubriques des dépenses vérifiées que les montants des rapports trimestriels concordent avec ceux du compte de gestion. Mais, les pièces justificatives qui ont été mises à la disposition de la Cour montrent qu'il ya des écarts entre les montants du compte de gestion et les pièces justificatives sur toutes les rubriques analysées comme l'indique le tableau ci-dessus.

La Cour recommande à la commune de justifier et de redresser les écarts entre les pièces justificatives et le compte de gestion au niveau des rubriques « 4 Matériel et fournitures de bureau », « 6. Entretien bâtiments administratifs », « 8. Consommation eau et électricité », « 9. Consommation téléphonique », « 11.1 Achat carburant », « 12. Frais d'entretien et nettoyage du véhicule+ assurance », 19.4 « Remboursements des Autres dettes » « 22.3Participation à la construction/ réhabilitation EP GASHIKANWA, « 24.10Fabrication des briques ».

III.4. La situation des dettes et des créances de la commune Ngozi

Jusqu'au 13 décembre 2012², la Cour a constaté sur base des pièces justificatives beaucoup de créances s'élevant à 11 461 829FBU, dont 6 321 429FBU manquant à la charge des percepteurs et 5 140 400FBU que l'Entreprise Malex Construction doit à la commune.

La commune doit mettre en place une stratégie de recouvrement des créances.

Les dettes de la commune jusqu'au 13 décembre 2012 sont détaillées comme suit :

Tableau n°14 : Dettes de la commune

Personnel licencié sans préavis	1 401 310FBU
I.B.B	4 278 244FBU
REGIDESO	77 944 686FBU
NTAMAKURIRO	3 000 000FBU
FONIC (Ex fonds de développement communal)	3 382 866FBU
TOTAL	90 007 106FBU

La Cour recommande à la commune de prendre des mesures pour régler progressivement ses dettes

² La veille de la clôture de la mission

III.5. Des recommandations

La Cour recommande à la commune de :

- veiller au strict respect des dispositions des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964 ;
- donner des clarifications sur la composition du solde de clôture de 122.195.058FBU qu'affiche le livre de caisse au regard de son importance ;
- faire diligence pour assurer la perception effective de toutes les recettes ;
- faire des prévisions réalistes ;
- rester dans la marge des prévisions et éviter des dépassements sans acte modificatif du budget ;
- justifier et redresser l'écart de 1 776 713FBU entre les pièces justificatives du compte 2019 « taxe sur vente des propriétés et bornages » et le montant indiqué au niveau du compte de gestion ;
- justifier et redresser l'écart de 33 661 500BFU entre les pièces justificatives du compte 3055c « espaces non construits mais couverts » et le montant indiqué au niveau du compte de gestion ;
- justifier et redresser l'écart de 32 495 340FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion de la rubrique 3055e « anciens échoppes et places » ;
- déterminer le montant exacte du compte 6004 « Impôts sur les revenus locatifs » ;
- justifier et redresser l'écart de 29 050 000FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion sur la rubrique 6019a « échoppes complets » ;
- justifier et redresser l'écart de 15 000 000FBU entre les pièces justificatives et le compte de gestion sur la rubrique 6019b « échoppes non complets » ;
- être exhaustive dans l'enregistrement des opérations comptables ;
- associer le comptable dans la gestion des fonds financés par les bailleurs ;
- justifier et redresser les écarts entre les pièces justificatives et le compte de gestion au niveau des rubriques « 4 Matériel et fournitures de bureau », « 6. Entretien bâtiments administratifs », « 8. Consommation eau et électricité », « 9. Consommation téléphonique », « 11.1 Achat carburant », « 12. Frais d'entretien et nettoyage du véhicule+ assurance », 19.4 « Remboursements des Autres dettes » « 22.3Participation à la construction/ réhabilitation EP GASHIKANWA, « 24.10Fabrication des briques » ;
- mettre en place une stratégie de recouvrement des créances ;
- prendre des mesures pour régler progressivement ses dettes.